

Sites naturels sur réservation



La calanque de Sugiton

Face au surtourisme, la France entre dans l'ère des quotas

(1) « Réserver, c'est préserver. » Le slogan, sur fond de mer bleu turquoise, s'affiche dans Marseille et aux abords de sa célèbre calanque de Sugiton, mais Nathan et Louis ne l'ont pas vu. En réservant des entrées pour la piste d'accès, les deux étudiants auraient pu atteindre la calanque facilement. Or, faute de ticket, ce n'est qu'en empruntant « des chemins de pirates à travers la garrigue¹⁾ » et au prix de quelques petites blessures qu'ils ont retrouvé la calanque de Sugiton.

(2) Depuis le début du mois d'août, l'accès à la sublime calanque est limité à 400 visiteurs par jour. Lors du dernier week-end de l'Ascension, un compteur en avait recensé 3 000 dans cette minuscule calanque entourée de roches raides. C'est bien trop pour sa garrigue, son sol et ses

pins, aux racines piétinées chaque année par davantage de touristes.

Ces derniers temps, le sentier descendant se dégradait à l'œil nu, juge Nicolas Chardin, le directeur du parc national des calanques. Voilà le site soumis à un quota quotidien. Le mois dernier, l'accès aux îles Lavezzi en Corse a également été limité à quelques milliers de visiteurs par jour.

(3) Réserver gratuitement des sites naturels pour les protéger du surtourisme : ces mesures, qui font passer la protection de l'environnement avant la liberté de circulation, s'inscrivent dans un mouvement général tendant à résérer des activités culturelles, musées et monuments célèbres ou même une ville comme Venise. Pour Didier Réault, le président du parc

45 national, un permis de visite pour voir une œuvre naturelle, c'est comme une réservation pour admirer une œuvre culturelle dans un musée. Nathan et Louis, eux, voient « des 50 avantages et inconvénients » dans la réservation de sites naturels. Au rang des premiers, la tranquillité du baigneur et l'absence de déchets. Mais « s'organiser à l'avance » 55 risque de réduire à rien toute forme d'improvisation.

(4) Avant d'en arriver aux quotas, une délimitation des sentiers a été testée, souvent contournée. En été, 60 la route d'accès à d'autres calanques est fermée aux véhicules. Ailleurs, les vélos sont interdits. Dans les débats du conseil d'administration, des associations écologistes 65 plaident pour une fermeture complète. Le parc s'y est refusé. « La réservation, c'est l'outil presque ultime, le moins mauvais compromis », souligne Nicolas

70 Chardin. « Ce n'est déjà pas dans la tradition des parcs français. »

(5) Après cette expérimentation, un bilan sera dressé. Faut-il élargir la période de réservation obligatoire ?

75 L'instaurer dans les calanques voisines ? Simon Jolivet, spécialiste du droit de l'environnement, estime qu'il faudra une proportionnalité entre la protection de l'environnement et 80 celle des libertés. Selon lui, les pouvoirs publics ont tout intérêt à essayer d'abord autre chose pour réguler la fréquentation.

(6) C'est d'ailleurs la stratégie des 85 Grands Sites de France, un réseau réunissant des espaces naturels touristiques aussi différents que le Mont-Saint-Michel ou les falaises d'Étretat en Normandie. Là, la 90 limitation des parkings, une offre de randonnées alternatives, les schémas de circulation sont autant de solutions étudiées avant d'en arriver aux quotas. « Il reste en 95 France l'idée très forte qu'un lieu naturel est ouvert et libre d'accès à tout le monde », insiste Soline Archambault, directrice du réseau. « On a plutôt envie de sensibiliser les 100 visiteurs au fait que l'équilibre de ces sites est fragile, et qu'outre la répartition des flux, leur sauvegarde passe aussi par un changement des comportements. »

*d'après Le Monde,
du 11 août 2022*

noot 1 la garrigue = het struikgewas op de kalkgronden (Provence)

Tekst 5 Sites naturels sur réservation

« des chemins de pirates à travers la garrigue » (lignes 11-12)

- 1p 12 Pourquoi Nathan et Louis ont-ils emprunté ces chemins pour accéder à la calanque de Sugiton d'après le premier alinéa ?
- A Ils n'avaient pas envie d'être entourés d'un grand nombre de touristes.
 - B Ils n'avaient pas réservé de tickets pour la piste d'accès.
 - C Ils trouvaient les billets pour visiter la calanque trop chers.
 - D Ils voulaient raccourcir le chemin qui les amènerait à la calanque.
- 1p 13 Qu'est-ce qui est vrai d'après le 2ème alinéa ?
- A C'est la première fois qu'en France l'accès à un site naturel comme Sugiton a été soumis à un quota quotidien.
 - B Comme les touristes sont toujours plus nombreux, le site de Sugiton est désormais soumis à un quota quotidien.
 - C Pendant le weekend de l'Ascension 2022, Nicolas Chardin avait déjà plaidé en faveur d'une soumission du site de Sugiton à un quota quotidien.
- 1p 14 Qu'est-ce qu'on lit au 3ème alinéa ?
- A Depuis l'introduction de la réservation des sites naturels, on constate que la biodiversité s'est améliorée.
 - B Didier Réault craint que la réservation des sites naturels ne suffise pas à les protéger du surtourisme.
 - C La réservation de sites naturels correspond à la tendance générale à réserver des activités culturelles.
 - D Nathan et Louis voient dans la réservation de sites naturels plus d'inconvénients que d'avantages.
- 1p 15 Qu'est-ce qui « n'est déjà pas dans la tradition des parcs français » (lignes 70-71) d'après le 4ème alinéa ?
- A la défense d'accès aux vélos
 - B la défense d'accès aux voitures
 - C la fermeture complète
 - D l'obligation de réserver

- 1p 16 Quelle est l'opinion de Simon Jolivet d'après le 5ème alinéa ?
- A Selon Simon Jolivet, il faut trouver un équilibre entre la protection de l'environnement et le libre accès.
 - B Selon Simon Jolivet, l'expérimentation montre que la période de réservation obligatoire devrait être élargie.
 - C Simon Jolivet plaide en faveur de l'instauration de réservation obligatoire dans les calanques voisines.
 - D Simon Jolivet regrette que la protection des sites naturels ait fini par l'emporter sur le libre accès.
- 1p 17 Laquelle des mesures suivantes serait la dernière à prendre selon les Grands Sites de France (dernier alinéa) ?
- A agir sur le comportement des visiteurs
 - B établir des schémas de circulation
 - C instaurer des quotas
 - D limiter le nombre de parkings
 - E offrir des randonnées alternatives

Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift.